



COMMUNE D'ISNEAUVILLE 76230 (Seine-Maritime)

Conseil Municipal du Mardi 26 novembre 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/054

Date de la convocation : 19 novembre 2024

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 17

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES.

Absents excusés : Pierre-Alain HIRSCH procuration à Eric MAUR, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Gwenaël MAGNANT procuration à Michel BOUTEILLER, Kenan KOC, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Olivier ARTHUR

OBJET : ETUDE DE STRATEGIE FONCIERE HABITAT SUR LA COMMUNE D'ISNEAUVILLE – signature de la convention entre la Métropole Rouen Normandie, la ville d'ISNEAUVILLE et l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'elle a rencontré les services de la Métropole Rouen Normandie, la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) afin de présenter le projet de convention pour l'étude de stratégie foncière habitat sur la commune d'ISNEAUVILLE. En effet, la commune étant déficitaire, elle montre sa volonté d'action afin de pouvoir proposer des logements sociaux.

Cette convention vise à répondre à un besoin de 26 logements d'ici 2025, cela correspond à l'effort de ratrappage que la commune doit faire.

La démarche, initiée par la commune et soutenue par la Métropole Rouen Normandie et l'EPFN Normandie, se déroule en trois phases : prise de connaissance du territoire, qualification du potentiel foncier et élaboration d'une stratégie foncière. L'étude inclut l'identification des besoins en logements, l'évaluation des terrains disponibles et la proposition de sites stratégiques pour le développement de logements sociaux.

Considérant que le Conseil Municipal doit autoriser Madame la Maire à signer cette convention,

Vu – la lecture de ce projet de convention,

Vu – les délibérations du Conseil d'administration de l'EPFN en date du 25 octobre 2024,

Vu – la délibération du Conseil Métropolitain en date du 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention,
- d'autoriser Madame la Maire à transmettre tout élément utile à la connaissance des politiques foncières communales afin de mener à bien cette étude.

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal
Olivier ARTHUR

A handwritten signature in black ink, appearing to read "OLIVIER ARTHUR", positioned over a blue circular official seal of the town of Isneauville.

Transmis en Préfecture : 03 décembre 2024
Affichage : 03 décembre 2024

Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SYLVIE LAROCHE", positioned over a blue circular official seal of the town of Isneauville.